

Communiqué de presse

Date:
26 juin 2020

Embargo :

Contact :
Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

La FINMA s'intéresse aux risques climatiques dans le secteur financier

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA s'intéresse, dans le cadre de son activité de surveillance, au thème des risques financiers liés au climat. Elle vérifie de plus certaines approches réglementaires visant une meilleure transparence de la part d'importants établissements financiers concernant les risques financiers liés au climat.

La FINMA salue l'initiative du Conseil fédéral d'approfondir le thème de la durabilité et des risques climatiques dans la branche financière. La FINMA est impliquée dans les travaux de l'administration fédérale concernant la durabilité dans le secteur financier et elle soutient, par son expertise, les analyses du groupe de travail Sustainable Finance, dirigé par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI). La FINMA est, de plus, membre depuis 2019 du Network for Greening the Financial System (NGFS). Ce réseau d'autorités de surveillance et de banques centrales internationales s'engage pour une prise en compte des risques climatiques et environnementaux dans le secteur financier.

La FINMA a pour tâche de protéger les créanciers, les investisseurs et les assurés et de veiller au bon fonctionnement des marchés financiers. La FINMA s'intéresse aussi, dans ce cadre, aux risques que le changement climatique fait peser sur les établissements soumis à une surveillance prudentielle, de même qu'à leurs clients. Le changement climatique recèle d'une part des risques dits « physiques » pour les acteurs du marché, notamment pour les entreprises d'assurance, par exemple lorsque les catastrophes naturelles dues au climat et les coûts qui en découlent augmentent. Les établissements financiers peuvent d'autre part être concernés, indirectement, par des risques dits « de transition », par exemple en raison de mesures contraignantes de politique climatique. Par exemple, des actifs illiquides dans les secteurs industriels concernés pourraient être exposés à des risques d'évaluation accrus dans les bilans d'établissements financiers.

- La FINMA veille à ce que les établissements financiers saisissent et gèrent ces risques de manière appropriée. Les établissements financiers sont en principe tenus, sous le régime juridique en vigueur, d'identifier, d'évaluer et de traiter de manière adéquate les

risques financiers liés au climat et de développer si nécessaire leurs instruments et leurs processus pour cela. La FINMA analyse actuellement, avec la BNS et le monde académique, les risques de transition des deux grandes banques dans le cadre d'un projet pilote.

- La FINMA s'occupe en outre, en vue de protéger les clients, des risques d'écoblanchiment dans les services financiers fournis et dans la distribution de produits financiers. Les clients ne doivent pas être trompés par des promesses irréalistes ou mensongères à propos des propriétés « vertes » des produits d'investissement par exemple.
- Au niveau réglementaire, la FINMA vérifie certaines approches en vue d'une meilleure publication des risques financiers liés au climat par d'importants établissements financiers, afin de renforcer ainsi la transparence et la discipline sur le marché.

Le directeur de la FINMA, Mark Branson, souligne à ce sujet: « Les risques financiers du changement climatique peuvent être conséquents pour les établissements financiers suisses. Ceux-ci doivent donc en tenir compte dans leur processus de risque. Des obligations en matière de publication peuvent contribuer à la prise en compte de ces risques. »

[Dossier « Green Finance »](#)